

Burundi : Les transporteurs exigent des tarifs d'assurances plus abordables

APA, 19-01-2011 Bujumbura (Burundi) - Une commission composée de représentants de l'association des transporteurs et des assureurs, a été mise en place pour fixer de nouveaux tarifs jugés plus abordables, a annoncé ce mercredi le président de l'association des transporteurs du Burundi, (ATRABU), Dôo Ntakarutimana. Cette commission a été instituée à la suite de la grève des transporteurs qui a paralysé la ville de Bujumbura lundi pour protester contre la montée exponentielle des frais d'assurance des véhicules de transport et d'usage familial.

En attendant, les transporteurs ont repris le travail normalement car, des mesures transitoires ont été arrêtées au cours d'une réunion marathon de plus de 5 heures. En attendant les conclusions de cette commission qui doit donner son rapport le 21 janvier, les Assureurs devront appliquer pour le transport commun des biens et des personnes (Bus, Minibus, Taxi, les camions et camionnettes), des tarifs antérieurs au 4 octobre 2010 et cela pour une validité de 30 jours soit du 18 janvier au 17 février 2011. Le tarif à appliquer pour ce mois en cours sera équivalent au tiers de la prime trimestrielle et sera considéré comme une avance sur le montant total de la prime à convenir (Selon le tarif qui sera décidé par la commission ce montant sera déduit ou sera augmenté). Le président de l'ATRABU, indique par ailleurs que leurs négociations ont porté sur les voitures destinées au transport des biens et des personnes uniquement. Les nouveaux tarifs restent valables pour les véhicules d'usages familiaux. Le président de l'association des transporteurs Burundi a par ailleurs indiqué qu'ils envisagent de demander à l'Etat la réduction des taxes afin de permettre aux hommes d'affaires burundais d'acheter de nouveaux bus de transport afin de se préparer à la compétition avec les autres transporteurs de la Communauté Est Africaine.